

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 124 (1998)
Heft: 24

Anhang: Cahiers de l'ASPAN Suisse occidentale, année 16, no 3
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CAHIERS DE L' ASPAN SUISSE OCCIDENTALE

Les *Cahiers de l'ASPAN-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses*. Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Faut-il brûler Carthage?
(M. Jaques)

III

PRIX DE L'ASPAN-SO + FSP 1998

Les lauréats (J. Vicari et P. Hainard)

V

La convention européenne du paysage
(V. Ruffy)

VI

Les 1000 parcs naturels de l'économie
suisse (M. Bongard)

IX

Quatre idées à suivre... (C. Leu)

XII

La journée du 16 octobre (M. Jaques)

XIV

Nouveaux modèles de participation
(P. Brun)

XVI

Les cahiers sur INTERNET

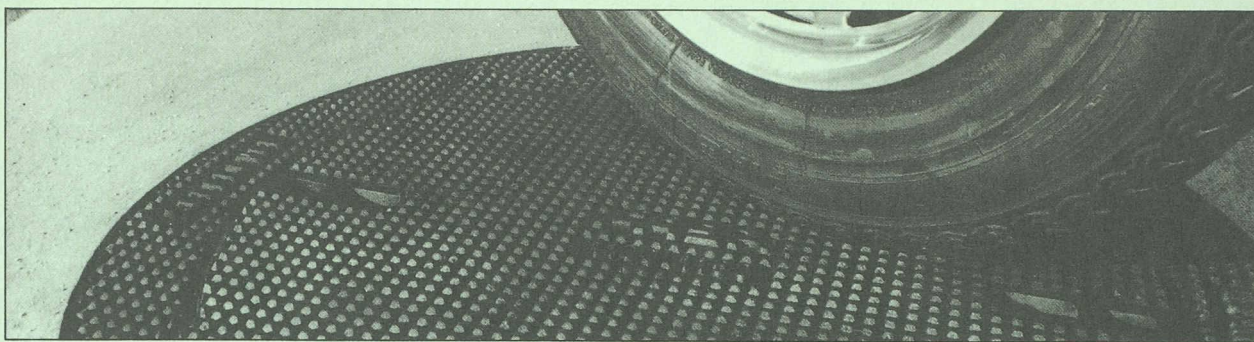
XIII



3

Cahier ASPAN-SO N° 4 novembre 1998

16^e année - Tiré à part du N° 24
De la revue *Ingénieurs et architectes suisses*



**FONDERIE ET
MECANIQUES**

CH-1957 Ardon Valais
Téléphone (027) 305 30 30
Téléfax (027) 305 30 40

**ATELIERS
D'ARDON SA**

Une gamme de produits exclusifs et novateurs

L'élimination des nuisances du trafic actuel ?

SOLO, des dispositifs articulés possédant un joint néoprène continu solidaire du couvercle ou de la grille et leur assurant une bonne stabilité tout en excluant le risque de boîtement et de claquement. Leur construction leur confère la fiabilité nécessaire pour les sollicitations les plus extrêmes.

Livrable à dessus fonte en classe D400, E600 et F900
avec ou sans verrouillage (ventilé ou non ventilé en D400)
Livrable à remplissage béton en classe D400
avec ou sans verrouillage.
Livrable en grille classe D400

SOLO
Brevet + Patent

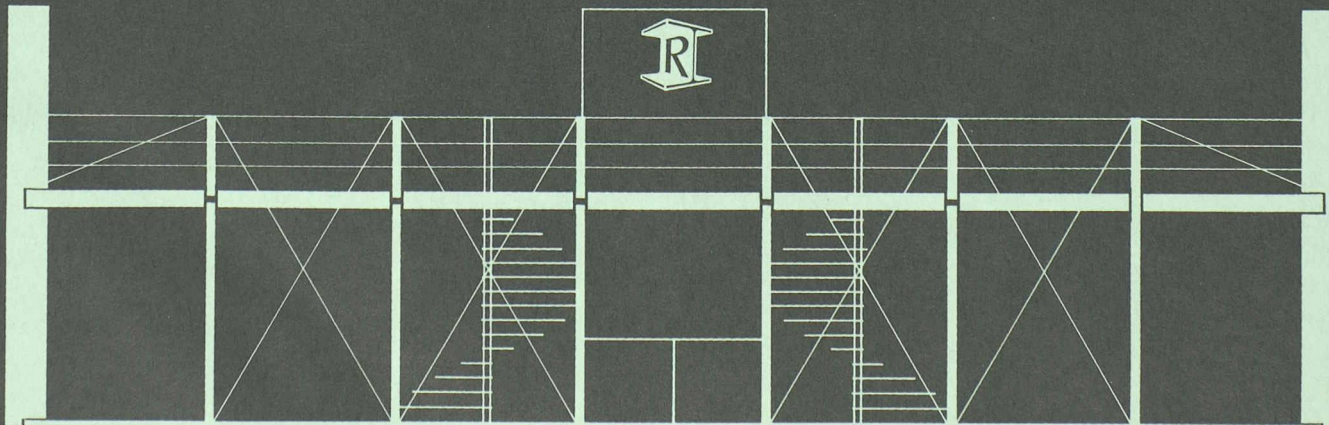


RAMELET SA

MAISON FONDÉE EN 1902

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

le savoir faire métallique



FAUT-IL BRÛLER CARTHAGE ?

Quatre jours avant la remise du prix de l'ASPAN-SO / FSP, Henri Roth, journaliste à la «Tribune de Genève», brossait un tableau fort noir de la situation des projets d'urbanisme dans le canton urbain du bout du lac. Regroupant les opinions de différents milieux dans un article résumant une situation alarmante – non à la nouvelle place Neuve, non à la Place des Nations, non à des immeubles à Contamines, à Soubeyran, non à une école à Vermont – il présentait les mécanismes qui immobilisent aujourd'hui la ville:

- de la part des Autorités politiques: «Genève est une vieille femme qui n'a plus de projet» (Jacqueline Burnand, Conseillère administrative de la Ville de Genève).
- de la part de la Fédération des métiers du bâtiment: «Pour la Place Neuve, la classe politique a été absente des débats ... les partis de gauche s'asseyent sur l'emploi» (G. Bariller)
- Pour les Verts: «La ville est assez construite comme cela» (D. Hiller)

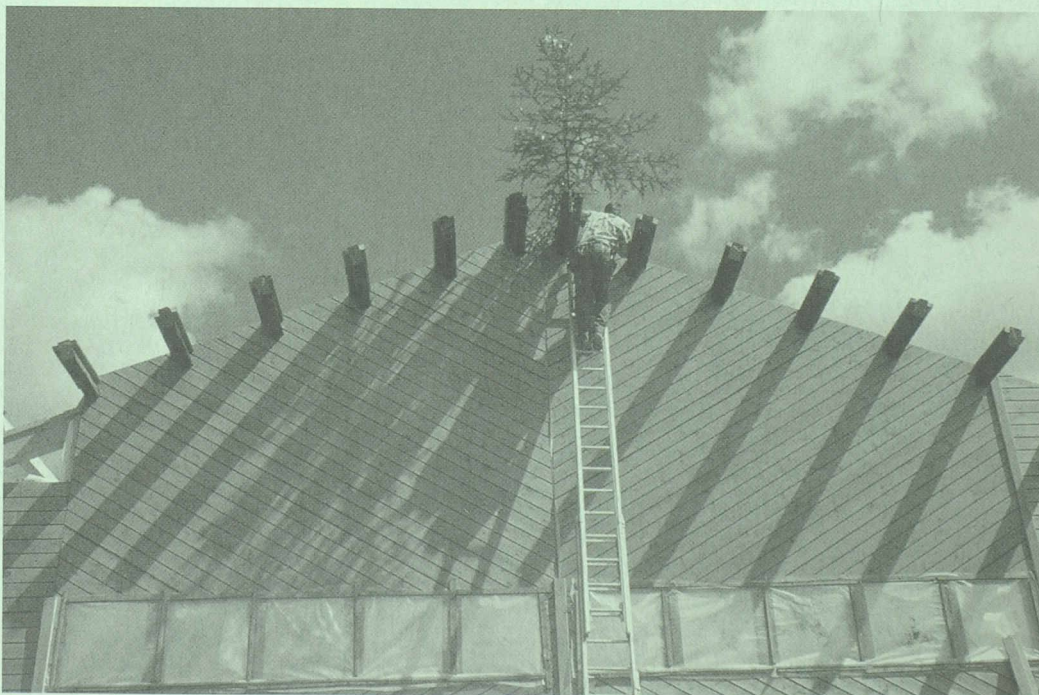
• Pour l'alliance de gauche: «On a beaucoup trop construit dans cette République» (Ch. Ferrazino)

• Pour le parti radical: «Si on ne bâtit pas maintenant, on aura de nouveau une crise du logement» (H. Dessimoz)

• Sur quoi, Madame Burnand ferme la boucle en annonçant qu' «on se remettra à construire de grandes barres comme aux Charmilles».

Voilà pour le constat sur les opinions. Passons aux chiffres: plus de 4'500 logements en projets bloqués, plus de 45'000 m² de planchers – dévolus à des activités – entravés par des motions, référendums et recours.

Dès lors, faut-il penser avec G. Bariller qu'«en matière d'urbanisme, la démocratie n'est pas le meilleur système»? Si cette démocratie-là est composée d'égoïsme, d'intérêts personnels et d'esprit revanchard, alors il faut conclure avec Madame Burnand que «les processus démocratiques sont à revoir absolument» Mais que mettre à la place?



Un geste d'espoir,
la mise en place du «bouquet»,
signe de la fin des travaux de
gros-œuvre. La Brévine, été 1998.
Photographie Michel Jaques

Bureau du groupe Suisse occidentale

Victor Ruffy, président
Arlette Ortis, vice-présidente
Beat Plattner, secrétaire
Majorie 8, 1950 Sion
Henri Erard, trésorier

Rédaction des Cahiers ASPAN – SO

Florence Meyer Stauffer, responsable
ASPAN, Seilerstrasse 22, 3011 Berne
Tél. (031) 380 76 76

Publicité

Senger Media SA – Lausanne
23, Pré-du-Marché – 1004 Lausanne – Tél. (021) 647 78 28

Impression: Presses Centrales Lausanne SA, route de Genève 7, 1003 Lausanne

Comité de rédaction

Michel Jaques, président, rédacteur en chef
Membres:

Anne-Marie Betticher, Marcel Clerc, Christa
Perregaux, Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis,
Claude Wasserfallen

Personnellement, je n'ai pas de réponses toutes faites et je ne pense pas qu'il y en ait ailleurs, sinon on les aurait déjà appliquées. Permettez-moi de laisser à votre réflexion ce pénible constat. Nos structures démocratiques sont peut-être les plus aptes à nous faire sortir de l'impasse sans trop de « casse ». Peut-être faut-il toucher le fond pour mieux remonter la pente?

Pendant ce temps, l'ASPAN-SO et le Fonds suisse pour le paysage décernent leur prix à des démarches exemplaires de sauvegarde, de restauration de paysage à l'ère postindustrielle. Il faut voir ici, toute proportion gardée, la manifestation de deux événements significatifs:

- La mise en commun des préoccupations de l'aménagement du territoire et de la reconquête du paysage.
- Le constat qu'en Suisse romande, la coordination prend forme entre ces deux concepts et qu'elle produit des effets concrets par des réalisations localisées, visibles et identifiables.

Faut-il y voir les signes précurseurs d'une nouvelle alliance: celle de l'aménagement du bâti avec – et dans – un paysage, soit-il naturel, urbain ou industriel? D'où de nouvelles notions:

- la ville-paysage,
- la reconnaissance des traces historiques par l'insertion d'un projet dans un paysage repéré et respecté,
- l'usage de la végétation, de l'arborisation comme éléments structurants d'un plan et de sa réalisation,
- l'identification du fond paysager dans des parcours piétonniers ou de deux-roues
- ... et bien d'autres notions encore.

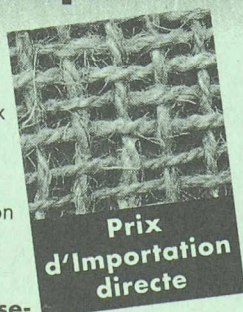
Ne faut-il pas voir par cette prise de conscience et ces efforts pour organiser de concert le vert de la nature et le gris du bâti, la matérialisation d'une nouvelle charte entre les bâtisseurs et les protecteurs, acteurs directs et reconnaissables sur la scène de notre démocratie...?

Michel Jaques



Verdure assurée avec des géotextiles organiques.

- **Tissus de coco:** Pures fibres de coco, très résistantes
- **Filet de jute:** L'alternative au meilleur prix
- **Nattes de paille et coco:** Egalement avec semences incorporées
- **Fascine végétative:** Pour la revitalisation de cours d'eau



Prix d'Importation directe

Notre proposition pour un reverdissement réussi: Conseils, génie biologie, semis hydraulique/Hydro-seeding, semis forestier, gazon-gravier, végétalisation extensive de toitures, protection contre l'érosion, gazon précultivé.

HYDROSAAT SA

CH-1717 St. Ursen
Tél. 037 - 22 45 25 (dès le 2.11.96: 026 - 322 45 25)
Fax 037 - 23 10 77 (dès le 2.11.96: 026 - 323 10 77)

Loco - DESSIN

REALISE POUR VOUS DES MAQUETTES VIDEO

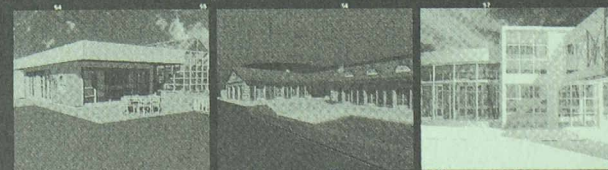
Sur Cassette Vidéo et Papier A4/A0



Visitez l'Interieur



Position Réelle du Soleil



Av. Cardinal-Mermillod 36 CH-1227 Carouge GENEVE
Tél.: 022.300.24.55 Fax.: 022.300.24.88

AUTOCAD
AUTHORIZED DEALER

VENTE, SUPPORT INFORMATIQUES - MAQUETTES VIDEO, DESSINS C.A.O.

LES LAURÉATS

Le prix de l'ASPAN-SO / FSP, décerné le 16 octobre 1998, c'est plus que la rencontre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, c'est le dialogue transcrit en projet des sciences naturelles et humaines. Dès la première rencontre de Montreux, nous avons noté la surprise vécue par les participants: les biologistes, les paysagistes, les urbanistes avaient quelque chose à se dire, des préoccupations, des objectifs à partager. Dès lors, l'inconnue était de savoir comment l'équation pouvait se résoudre sur le terrain.

La deuxième surprise a été celle du jury. Le prix de l'ASPAN-SO / FSP devait fonctionner comme un accélérateur d'un mouvement culturel. Dans les faits, il jouait un rôle de révélateur. Depuis des mois, des années, de façon consensuelle ou conflictuelle, le dialogue était ouvert. Et maintenant, il portait des fruits. Le jury n'avait plus qu'à les cueillir!

Partout en Suisse, des citoyens, des citoyennes, des autorités locales ou cantonales oeuvrent dans l'espoir de reconquérir un paysage. C'est pourquoi le jury a pris acte de cette volonté et a tenu à souligner l'ampleur du mouvement révélé

- en attirant l'attention du public sur trois propositions:
 - Delémont, un poumon vert devient public (transformation des abattoirs).

- Vessy (commune de Veyrier), un centre d'observation entre terre et eau,
- Neuchâtel, la carrière de tête plumée, un lieu en devenir.

- en décernant à trois candidats un premier prix ex-aequo. Les voici cités par ordre d'étendue d'impact territorial:

– Les citoyens et citoyennes qui ont lancé et fait aboutir dans le canton de Berne une initiative de reconquête des cours d'eau, initiative en tous points exemplaire et généralisable.

– Les Autorités valaisannes qui se sont lancées à la reconquête du bois de Finges et des rives du Rhône adjacentes. Un projet emblématique, point d'équilibre inespéré entre des contraintes et des exigences contradictoires.

– Les chercheurs passionnés qui ont découvert et donné du sens à un microcosme situé à l'Extrême-Occident de la Suisse: sur quelques hectares, tous les cas de figure envisagés par le concours se trouvent réunis et traités de façon convaincante.

Trois projets incomparables, mais trois échelles d'intervention nécessaires et souhaitables sur le territoire.

(J. Vicari et P. Hainard)



E.A.R.A. S.A.

ÉCRANS ANTIBRUIT
REVÊTEMENTS ABSORBANTS
CONCEPT ET RÉALISATION

UTILISATION:

Parois antibruit:

Routes – autoroutes – voies ferrées
aéroports – stands de tir

Revêtements absorbants:

Ouvrages existants – assainissement
de locaux industriels etc.

Case postale 7 Tél. 021 / 908 08 53
1607 Palézieux-Gare Fax 021 / 908 08 50

Acouwer isol SA

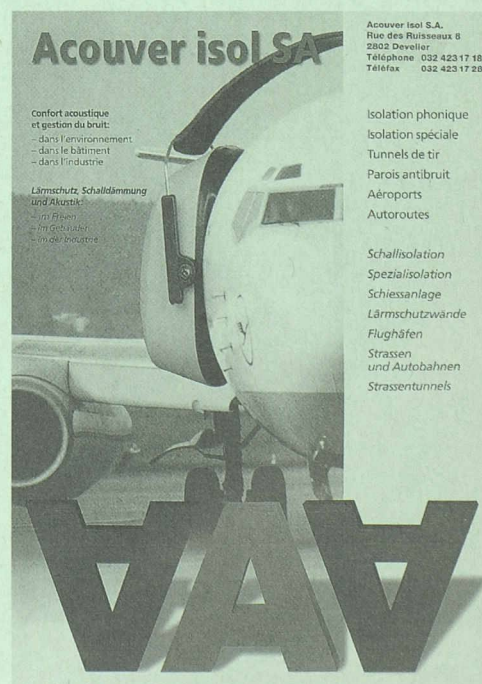
Acouwer Isol S.A.
Rue des Ruissaux 8
2802 Dovellet
Téléphone 032 423 17 18
Téléfax 032 423 17 20

Confort acoustique
et gestion du bruit:
– dans l'environnement
– dans le bâtiment
– dans l'industrie

Lärmschutz, Schalldämmung
und Akustik:
– im Freien
– im Gebäude
– in der Industrie

Isolation phonique
Isolation spéciale
Tunnels de tir
Parois antibruit
Aéroports
Autoroutes

Schallisolation
Spezialisolation
Schiessanlage
Lärmschutzwände
Flughäfen
Strassen
und Autobahnen
Strassentunnels



LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

*Conférence consultative gouvernementale
de Florence: 2 au 4 avril 1998*

La problématique du paysage est certainement en soi une des plus complexes que l'on puisse trouver et, définie en fonction d'une politique de protection, elle commande plus encore à ceux qui l'abordent rigueur et probité intellectuelle

Michel Serres n'écrit-il pas:

«Le paysage commence quand chaque science exacte ou humaine se tait».

Le projet de Convention européenne du paysage à travers le sérieux du travail préalable d'élaboration et par son examen pendant ces journées contribuent et contribueront à de très heureuses clarifications, indispensables au succès de l'entrée du paysage dans la politique.

Nous savons que tout paysage a une histoire, non seulement naturelle et physique, mais qu'il est également le produit de l'histoire des regards que l'on porte sur lui, et dont la périodisation relève de l'histoire culturelle.

Le regard porté sur le paysage au travers de ce projet de convention ne fait pas exception et si nous devons au départ qualifier son originalité nous dirions qu'il est révélateur d'une maturité culturelle politique, ce dont l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est bien évidemment compte tenu de sa vocation, reconnaissante au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

En insistant sur les interactions existant entre milieu naturel et activités humaines et sur le fait qu'il n'y a plus lieu d'établir une ligne de démarcation bien tranchée entre paysage naturel et culturel, cette Convention affirme la modernité de sa conception. Elle intègre les effets d'une colonisation du monde plus ou moins totale par l'homme et reconnaît, avec justesse à nos yeux, que notre regard serait même en mesure aujourd'hui de culturaliser l'éventuel paysage maintenu miraculeusement hors de toute atteinte humaine.

Nous savons que l'irruption du paysage dans la peinture, puis dans la littérature ont été aux sources de notre sensibilisation de nos engouements déclenchant la vogue des voyages. Dès le XVIII^e siècle les Européens commencent à parcourir les contrées les plus attractives de leur continent. Toute une tradition littéraire et picturale est issue de ce qu'on appelait le «Grand Tour» au cours duquel en Suisse la région du lac Léman et le Gothard étaient des passages obligés sur la route d'Italie conduisant particulièrement à Florence.

A ces voyages d'agrément dont les fruits artistiques et littéraires constituent aujourd'hui encore des références majeures de notre culture s'ajoutèrent les explorations scientifiques des Alpes, de leur topographie, de leur faune et de leur flore, par les savants du siècle des Lumières.

Historiquement, ce sont les effets mêmes, déjà dévastateurs parfois, de cette conquête des Alpes grâce aux réseaux routier et ferroviaire, de l'expansion industrielle et de l'urbanisation conjointe ainsi que des débuts de ce qui devait devenir le tourisme qui ont amené la prise de conscience de l'existence du paysage et des sites naturels.

Le lien qui unit l'étude et la connaissance pour sauvegarder des lieux qui risquaient d'être irrémédiablement perdus et littéralement «dénaturés» devait conduire la Société Helvétique des Sciences naturelles à réagir et, sur mandat de la Confédération, à créer le Parc national en 1906. En fait, on a là en germes l'approche écologique du paysage qui, de nos jours, à partir des ensembles de biotopes en interaction, essaie de fonder le primat du maintien de la biodiversité sur le concept du développement durable. Toute méritoire fut-elle, une telle démarche a cependant instauré une pratique sélective de protection, privilégiant les paysages exceptionnels et d'une politique au coup par coup tributaire des moyens matériels à disposition.

Il est indéniable que jusqu'à l'entrée de plein droit du paysage dans la politique environnementale, appelée de nos vœux il nous faudra encore porter une attention particulière et donc sélective aux paysages de très haute valeur, vulnérables et menacés par des facteurs aux effets irréversibles. C'est dans cette optique que les Chambres fédérales avaient à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération accepté en 1991 la création d'un fonds de 50 millions de francs pour assurer la sauvegarde des paysages ruraux traditionnels.

Justifiée par l'imminence de certains dangers aux conséquences irréversibles sur des éléments précieux du patrimoine national cette politique reste cependant ponctuelle, limitée dans l'espace, privilégiant les isolats.

C'est en reconnaissant au paysage «ordinaire» un droit d'être regardé, revisité et au besoin reconsidéré, que le projet de Convention européenne du paysage s'avère la plus novatrice. Elle reprend et développe à partir de considéra-

tions politiques et sociales essentielles une ambition exprimée depuis une vingtaine d'années par des observateurs attentifs de l'espace.

«Il faut placer la planification du paysage au-dessus de toutes les autres planifications et y subordonner toute mesure susceptible de modifier l'environnement» disait K.C. Ewald.

Reconnaître le paysage comme cadre de vie, facteur de bien-être et de cohésion sociale et reposant sur un patrimoine commun hérité et géré ensemble commande qu'aucun site, qu'aucun paysage ne tombe dans l'indifférence ni ne soit laissé à l'abandon. Nous ne voyons pas quel type de fatalité pourrait faire admettre que les banlieues soient par définition désolantes et doivent sécréter l'ennui voire par réaction la violence.

En réalisant à la hâte à partir des années soixante des ensembles sans réfléchir suffisamment aux besoins des usagers, de nombreuses collectivités dans plusieurs pays d'Europe ont pris des risques qui les ont contraintes de revoir complètement leur politique allant dans certains cas jusqu'à la destruction prématurée de grands ensembles.

La période de rupture voire révolutionnaire que nous vivons multiplie les problèmes de reconversion. Le terme de friche, longtemps réservé au lexique agricole, qualifie maintenant de vastes espaces non seulement industriels mais encore tertiaires et leur reconquête est devenue dans certaines agglomérations un des problèmes contemporains majeurs d'aménagement. Leur solution passe par une réflexion d'un type nouveau sur leur remodelage et une formalisation à tel point urgente que l'ASPAN a lancé cette année, en Suisse romande, un concours dont le thème s'intitule «paysage reconquis».

En évoquant les catégories de paysages et les interventions différenciées qui s'y rapportent allant de la conservation et de la protection sélective à l'aménagement du paysage en passant par sa gestion dynamique le projet de Convention se présente dans sa conception comme un instrument souple d'intervention. Il permet à la fois d'harmoniser les transformations d'un paysage induites par les nécessités économiques et sociales, et de prendre en compte les exigences des populations directement concernées par leur cadre de vie dans une perspective de paix sociale et de développement durable. En soulignant la composante sociale de l'attachement de la population à son cadre immédiat et quotidien de vie, ce projet adopte une interprétation qui démontre que les préoccupations de ses auteurs vont bien au-delà de considérations purement esthétiques. Simultanément, à travers les divers modes d'intervention proposés le projet témoigne des possibilités pour une politique du paysage de s'inscrire dans une dynamique de développement et atteste que, contrairement à ce que veulent faire croire certains promoteurs, la protection du paysage ne peut pas être dénoncée comme un parasite de l'économie freinant toute action au nom de visions passéistes.

Est-ce vraiment desservir l'économie que de prétendre que l'inattention et l'indifférence au paysage peuvent être fatales aux activités touristiques ou est-ce encore rendre un mauvais service aux collectivités publiques que de déclarer que l'inattractivité voire l'hostilité de certaines banlieues sont à la source, partiellement tout au moins, de la violence et des actes de vandalisme et qu'elles ne font que renforcer spatialement la société à deux vitesses?



FEHLMANN TRAVAUX HYDRAULIQUES SA

Certifié ISO 9001

TRAVAUX SPECIAUX

Parois moulées - parois clouées - ancrages - micro-pieux - parois berlinoises
- pieux forés - jetting - pointes filtrantes - palplanches - pousse-tubes
- micro-tunnelier - sondages - injections - colonnes ballastées - géothermie

FEHLMANN TRAVAUX HYDRAULIQUES SA

Route de la Venoge 10
1026 Echandens / Ls
Tél. 021 / 703 66 00
Fax 021 / 703 66 01

Château Bloc 9
1219 Le Lignon / Ge
Tél. 022 / 796 96 93
Fax 022 / 796 92 26

Place du Midi 31
1950 Sion
Tél. 027 / 329 20 80
Fax 027 / 329 20 82

En mettant l'accent sur l'information, la formation et la participation le projet de convention suit une voie logique en conformité avec le poids accordé à l'attachement des habitants pour leur milieu, à leur dignité de citoyens et de citoyennes et respecte le principe de subsidiarité, en l'occurrence plus que jamais indissociable d'une pratique démocratique.

En effet, un bref examen des processus qui ont conduit progressivement aux mesures de protection des sites et des paysages tend à démontrer que nous avons affaire le plus souvent à des mesures réactives, prises en urgence après des campagnes passionnées et parfois délicates à appliquer parce que de caractère absolu. De plus étant donné que le niveau à laquelle ces décisions sont prises, que ce soit par le peuple directement ou les autorités compétentes, se situe au-dessus de l'entité concernée à protéger, elles sont presque toujours ressenties comme des ukases par les populations touchées.

En impliquant fortement les populations concernées dans une politique de protection du paysage, en cherchant à responsabiliser en priorité les pouvoirs locaux et régionaux qui devraient même à nos yeux garder la responsabilité de sa gestion par le biais de leur Congrès, la future convention échappe totalement à la critique courante qui tenterait de la faire passer pour un instrument technocratique au service de l'autoritarisme.

Rappeler aux Etats membres du Conseil de l'Europe à travers l'établissement d'une liste des paysages d'intérêt européen qu'ils abritent des paysages possédant des valeurs pour l'ensemble de la population européenne et ainsi les rappeler à leur responsabilité solidaire et à notre échelle de pertinence culturelle est loin d'être superflu, mais ce sera certainement dans l'attribution du label paysager européen récompensant les efforts des collectivités locales et régionales pour l'entretien des paysages que ce projet de convention s'illustrera de la manière la plus inventive et stimulante.

Avant de conclure, et en relation avec l'initiative du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'éditer un CD Rom, à l'occasion de la sortie de la Convention je me suis demandé si de nos jours le paysage virtuel n'était pas en train de concurrencer voire de supplanter le paysage réel et ainsi jouer culturellement un tour pendable à ceux qui s'engagent en faveur de l'environnement concret?

A la réflexion je me félicite que le Congrès déjouant en quelque sorte la malice des temps et comme luttant contre le mal par le mal ait prévu un CD Rom comme support informatique à ce projet de Convention. Ce choix fournit une nouvelle version de l'adage qui dit: «Chassez le naturel, il revient au galop en l'occurrence si possible en temps réel et si ce n'est à la fenêtre c'est du moins sur les petits écrans».

Toutes ces remarques nous amènent à reconnaître les grands mérites de ce projet de convention et la pertinence de son contenu. Nous sommes très heureux de pouvoir annoncer que la Commission permanente de notre Assemblée parlementaire:

- Félicite le Congrès pour avoir pris l'initiative d'élaborer un projet de Convention européenne du paysage et souligne l'importance et la nécessité d'une telle initiative qui témoigne de l'importance que les élus locaux et régionaux donnent à la qualité de vie des populations, et contribue à la consolidation de l'identité culturelle européenne
- Estime que cet avant-projet de Convention européenne du paysage a le mérite d'identifier avec clarté les problèmes du paysage en Europe et de proposer des remèdes innovateurs qui se distinguent par ailleurs par leur caractère démocratique, leur flexibilité et leur rigueur scientifique
- Exprime son soutien à l'initiative du Congrès à laquelle elle souhaite continuer de contribuer en vue du projet final sur lequel elle s'exprimera également.

Victor Ruffly



TECHNOLOGIE DE POINTE



50 ANS D'EXPERIENCE

CHAUFFAGE A BOIS

Fonctionne comme un chauffage à mazout.

Nos références valent mieux qu'un long discours !

MAVENT SA 1785 CRESSIER-S-MORAT 026. 674 16 03



VULCAIN SA
Z.I. Le Grand Pré
1510 MOUDON
Tél. 021/905.51.51
Fax 021/905.17.20

- Tubages et canaux inox
- Cheminées - Poêles - Barbecues

Exclusivité : - Edilkamin
- Thermidor
- Frei
- Hamex

Création personnalisée

Exposition permanente :
lundi/ jeudi : 7h30 - 12h / 13h15 - 17h00
vendredi : 7h30 - 12h / 13h15 - 16h30
samedi : sur rendez-vous

LES 1000 PARCS NATURELS DE L'ÉCONOMIE SUISSE

(Exposé de M. Kurt Baumgartner, représentant du Conseil de la Fondation Nature & Économie et président de l'Association suisse des sables et graviers, présenté lors la journée du 16 octobre 1998).

LES 1000 PARCS NATURELS DE L'ÉCONOMIE SUISSE, UNE PROPOSITION CONCRÈTE AUX ENTREPRISES.

Nos paysages variés et riches en espèces végétales et animales ont commencé à disparaître progressivement depuis la fin du siècle dernier. Les raisons sont diverses: construction d'infrastructures, extension des zones d'habitation et d'activité, intensification de l'agriculture. Il en résulte qu'aujourd'hui la plupart de nos concitoyens habitent, travaillent et se déplacent dans un décor presque entièrement banalisé. C'est principalement sur le Plateau que notre flore et notre faune expriment cette banalisation: de nombreuses espèces de fleurs, d'oiseaux ou d'insectes, encore très communs il y a quelques décennies, ne survivent que dans des zones oubliées ou protégées, là où les constructions, les améliorations fon-

cières, les tondeuses à gazon et les herbicides ne les ont pas encore altérées.

L'IMPORTANCE DES ZONES URBAINES ET INDUSTRIELLES POUR LA NATURE

Le paradoxe de cette situation inquiétante et que de nombreuses espèces végétales et animales ont trouvé refuge dans les zones habitées. Pour certaines d'entre-elles devenues fort rares dans les campagnes, seules les friches urbaines sont susceptibles de leur offrir un dernier refuge. Les gravières sont aussi devenues par la force des choses des milieux de substitution de qualité. C'est dans ce contexte que le projet de la Fondation Nature & Économie a vu le jour à l'occasion de l'Année européenne pour la conservation de la nature en 1995. Les 250 km² de zones industrielles de Suisse offrent une formidable chance de favoriser la diversité biologique.

LE PARTENARIAT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ÉCOLOGIE

La Fondation Nature & Économie apporte la preuve que l'économie et l'écologie peuvent agir en partenaires sur un projet commun. La confrontation n'est plus de mise face aux enjeux environnementaux actuels. La Fondation offre une opportunité pour un nouveau type de relation où sont gagnants à la fois les utilisateurs et les protecteurs de l'environnement. L'idée est simple: il s'agit d'aménager de manière naturelle les surfaces vertes dans les zones d'activités industrielles et commerciales. En se fixant pour objectif d'offrir à la nature 10% de la surface totale des zones d'activités industrielles et commerciales de Suisse, les 1000 parcs naturels de l'économie suisse auront un jour la superficie du lac de Morat ou celle de tous les parcs publics du pays.

LES AVANTAGES DES AMÉNAGEMENTS NATURELS

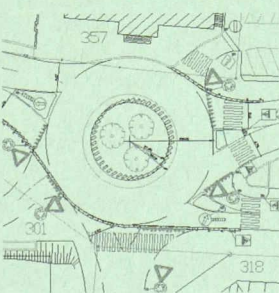
La nature au quotidien. La proximité de la nature sur les lieux de travail ou dans les zones d'habitation est un élément majeur pour la qualité de la vie. La perception quotidienne du rythme des saisons procure un bien-être tout aussi important que l'évasion en fin de semaine vers la campagne. L'homme a besoin de nature. Il peut en jouir sur son lieu de travail et profiter d'une proximité accueillante et riche en sensations.

Des aménagements et des entretiens peu coûteux. La création de surfaces vertes naturelles sur un nouveau site industriel permet d'abaisser de nombreux coûts d'aménagement, notamment ceux engendrés par les plantations d'arbres. Les prairies fleuries coûtent aussi bien moins cher à la création et à l'entretien que les gazons uniformes.

CADGEO

Informatique

PowerCAD
DAO/CAO 2D/3D complète



CadINFO
Système d'information du territoire



Votre partenaire pour:

- ☺ Logiciel de DAO/CAO
- ☺ Systèmes d'informations du territoire SIT
- ☺ Conseils, services, réalisations.
- ☺ Matériel, réseaux, logiciels.

Nous vous proposons:

- ☺ Nos compétences et un service personnalisé.
- ☺ Installation sur site.
- ☺ Maintenance.
- ☺ Formation et support.
- ☺ Développement sur mesure.

CADGEO Informatique

Rue du Bourg 4
1095 Lutry
Tél: 021/792.15.60
Fax: 021/792.15.61

Une image positive pour les entreprises. Les entreprises qui aménagent de manière naturelle leurs surfaces vertes peuvent tirer profit d'un courant de sympathie créé par cet engagement pour la nature. Elles démontrent ainsi leur dynamisme pour la résolution des problèmes liés à l'environnement. Aujourd'hui «le mieux-disant écologique» est un facteur important pour leur positionnement stratégique.

QU'EST-CE QU'UN AMÉNAGEMENT NATUREL?

Le concept d'aménagement naturel concerne tous les espaces verts dont le sol n'a pas de fonction productive. Il traite également les aspects liés à la gestion des eaux de surface et à leur infiltration dans le sol. Finalement, le but de la démarche est de limiter au maximum l'impact des constructions, des équipements et des aménagements sur l'environnement immédiat en leur conférant une fonction écologique. La plupart des éléments du décor industriel peuvent être conçus dans cette optique:

- les toitures
- les murs et façades
- les revêtements et les accotements des voies de circulation
- les revêtements et l'arborisation des places de stationnement des véhicules
- les surfaces de stockage en plein air
- les systèmes d'évacuation des eaux de pluie
- les surfaces vertes à fonction paysagère
- les terrains de réserve pour des extensions futures.

Attribuer une fonction écologique à ces éléments revient à les rendre exploitables par la faune et la flore indigène. Il existe de très nombreuses analogies entre l'espace occupé par une espèce dans un milieu construit et son biotope originel. Chaque élément du décor industriel présente des conditions écologiques particulières (humidité, ensoleillement, température, composition chimique, etc.) auxquelles des espèces animales et végétales sont adaptées. Ces spécialistes colonisent donc tous les milieux de substitutions qui sont mis à leur disposition par les aménagements naturels.

Si la Fondation Nature & Économie s'est fixé pour objectif de convaincre les acteurs de l'économie suisse, l'ensemble des concepts dont elle fait la promotion concernent aussi les collectivités publiques et les particuliers gérant un patrimoine immobilier. Que ce soit en zone industrielle ou résidentielle, l'aménagement naturel représente un défi majeur pour redonner aux espaces paysagers leur fonction écologique.

LES MISES EN SOUMISSION POUR LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS NATURELS

Le principe d'aménagement naturel de la zone d'activités doit être clairement indiqué lors de la mise en soumission d'un projet de création ou de transformation du site industriel. Dans la

démarche de mise en soumission, il est important de rappeler aux soumissionnaires les buts généraux du principe des aménagements naturels, à savoir:

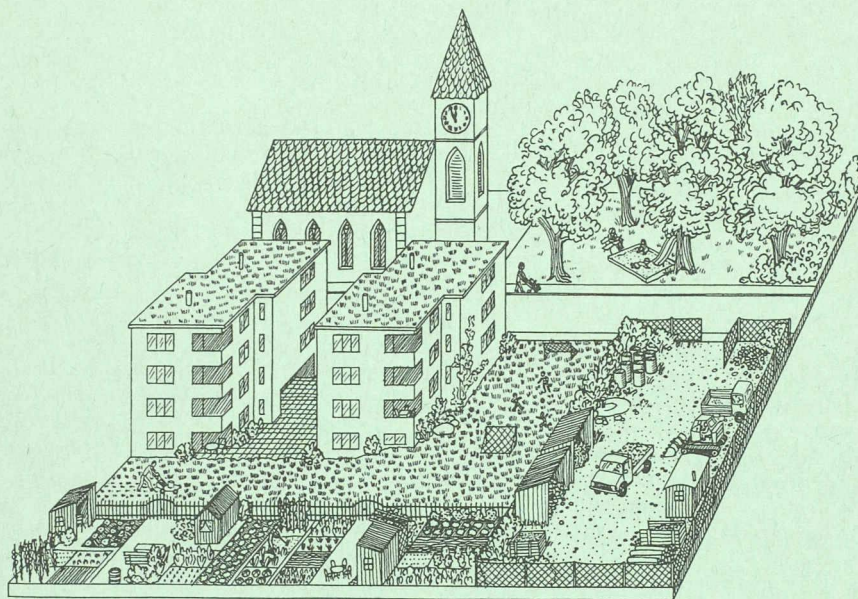
- Réaliser non pas un produit fini, mais un processus permettant à la nature de reconquérir progressivement la place qui est prévue pour elle. Le processus conceptuel doit tenir compte dans la mesure du possible de ce qui existe déjà sur et autour des terrains affectés;
- Éviter la monotonie paysagère des aménagements stéréotypés;
- Économiser les frais d'entretiens des aménagements extérieurs par la meilleure utilisation des cycles naturels de la nature.

CERTIFICATION DES AMÉNAGEMENTS NATURELS PAR LA FONDATION NATURE & ÉCONOMIE

La Fondation Nature & Économie certifie les aménagements naturels dans sites d'activités industrielles et commerciale. Les entreprises certifiées reçoivent un label qu'elles peuvent employer sur tous leurs documents (annonces, publicité, panneaux d'information, autocollants, papier à en-tête, etc.). Le certificat est valable trois ans, après quoi le site fait l'objet d'une nouvelle évaluation en vue de sa reconduction pour une nouvelle période de trois ans.

Le label certifiant l'aménagement naturel de terrains industriels et commerciaux est octroyé aux conditions suivantes:

- Au moins 30% des surfaces plates (toits plats compris) doivent être aménagées de façon naturelle (lieux secs et lieux humides, prairies maigres, surfaces rudérales et jachères, étangs, mares, fossés, talus, haies, bosquets);
- Les revêtements imperméables (goudron, béton) sont posés uniquement sur les surfaces à forte circulation ou pour des raisons de sécurité (protection de la nappe phréatique). Toutes les autres surfaces doivent avoir des revêtements perméables (marne, gravier, dalles ajourées, etc.);
- Si possible, l'eau de pluie doit s'infiltrer directement dans le sol pour autant qu'elle ne soit pas polluée et que le sol s'y prête (en accord avec la Loi sur la protection des eaux). Dans la mesure du possible, l'eau collectée (gouttières) est récupérée dans un bassin de régulation aménagé en biotope humide;
- Toutes les espèces végétales plantées sont indigènes et de station;
- L'emploi de biocides est proscrit;
- Les prés sont fauchés une à deux fois l'an et ne reçoivent aucun fertilisant;
- L'aménagement et l'entretien du terrain sont réalisés en suivant les conseils d'un spécialiste ou d'une personne spécialement formée.



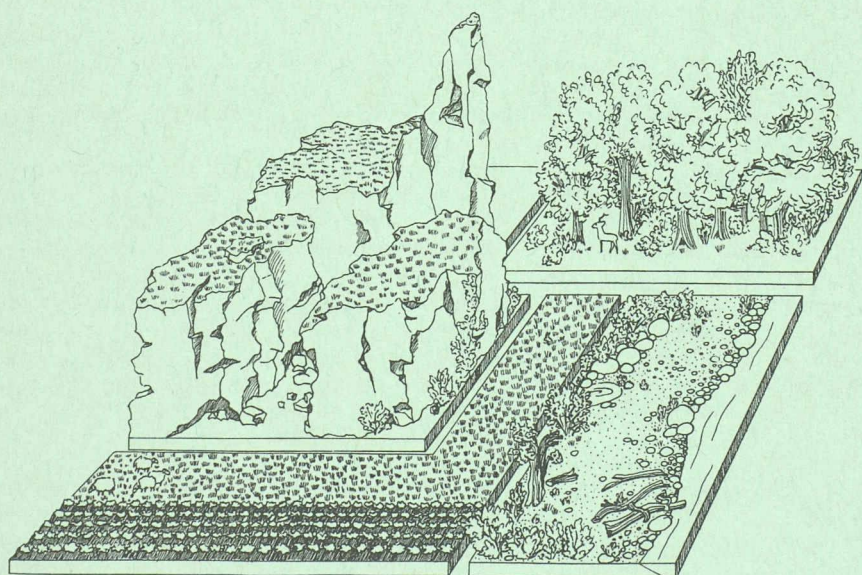
SITUATION EN SUISSE ROMANDE

La Fondation Nature & Économie rencontre des succès très différents dans les régions linguistiques de la Suisse. Alors que près de 40 entreprises ont été certifiées en Suisse alémanique, seule une entreprise a reçu le label en Suisse romande. Les raisons principales de cette différence peuvent être attribuées à une conscience environnementale beaucoup plus prononcée dans les contrées germanophones. Ainsi la formation dans les écoles d'architectes-paysagers et de jardiniers-paysagistes intègre depuis plus longtemps les concepts d'aménagements naturels. Par suite, les réponses aux soumissions comprennent plus souvent des propositions pour l'aménagement naturel des espaces verts. Un effort particulier est par conséquent nécessaire en Suisse romande pour conférer aux surfaces vertes une fonction à la fois paysagère et écologique.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION

Contacter le Secrétariat pour la Suisse romande de la Fondation Nature & Économie, c/o Hintermann & Weber SA, Eglise-Catholique 8, case postale 128, CH - 1820 Montreux 2, Tél. 021/963 64 48, Fax 021/963 65 74, Email: hw.montreux@vtx.ch

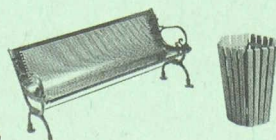
Michel Bongard, biologiste



La notion de milieux de substitution: la mosaïque d'une zone industrielle aménagée de manière naturelle ou celle d'un habitat urbain diversifié à petite échelle présente de nombreuses similitudes écologiques avec une paysage rural à forte diversité biologique. Source: Cohabiter avec la nature, OFEFP 1995

Wer seine
Stadt liebt,
schmückt sie aus...

Mobilier Urbain Städtische Einrichtungen



Bornes / Pfosten



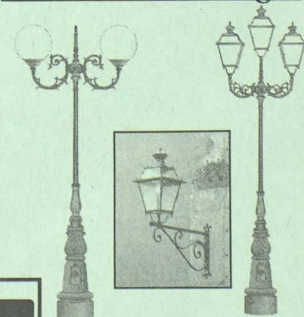
Fixes
Feste

Rétractables
Einschiebbare

URBACO®



Eclairage Urbain Städtische Beleuchtungen



**GLASSEY
MARTIGNY**

Tél.
027/721 74 80
FAX
027/721 74 81

Tagliasico

QUATRE IDÉES À SUIVRE...

Quatre idées qui se ressemblent, de par leur intention et leur couleur, franchement adoptée, le vert. En effet, quatre projets, présentés dans le cadre du concours 1998 ont également retenu l'attention du jury et méritent de faire l'objet d'une brève description.

Il s'agit de la revitalisation de la zone industrielle Meyrin-Satigny dans le canton de Genève, la création d'îlots de verdure dans le quartier de forte densité d'habitation du Schönberg à Fribourg, la revalorisation du périmètre Voltaire-St-Jean-Encyclopédie à Genève et enfin, la création d'un parcours urbain le long du Flon à Lausanne, de la Salaz à Vidy.

Sans vouloir comparer des projets très différents dans leur conception et leur degré de finalisation, force est de constater que le végétal apparaît souvent comme la potion magique qui doit «soigner», «réhabiliter» des quartiers essentiellement urbains, densément construits, où la nature est apparemment absente, oubliée, réprimée, masquée. Dans ces projets, des éléments naturels sont recréés ou revaloriser pour offrir de nouvelles perspectives dans l'architecture industrielle ou pour dessiner de nouveaux espaces de vie et de rencontre dans les quartiers d'habitation. La mission confiée à ces «agents verts» n'est pas aisée: ils doivent remodeler les quartiers, les animer, parfois même «ceinturer» des projets d'exploitation urbaine, tels Tridel (centre suprarégional d'incinération des ordures ménagères) dans le cadre du projet du Flon.

LE PROJET PAYSAGER CONCERTÉ: REVITALISATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE MEYRIN-SATIGNY, ZIMEYSA

Le Service cantonal de la nature et des paysages est à l'origine du concept du guide des paysages genevois dont le but est de mieux faire comprendre le nouveau paysage urbain et de créer un guide du décideur afin de proposer des aménagements plus naturels. Les auteurs du projet, le bureau Site à Lausanne et P. Bernard, à Annecy, proposent une réflexion sur le site de ZIMEYSA, d'une surface de 220 ha. et représentatif du paysage industriel et périurbain des années 60 et suivantes.

Actuellement, le site ne présente pas de cohérence, car il n'y a aucune unité architectural. La disposition des bâtiments renforce ce sentiment, chaque bâtiment et ses annexes fonctionnant de manière autonome, replié sur sa propre «logique». Même si la surface est largement parsemée d'espaces ouverts, agricoles, ce sont des espaces résiduels, cultivés de manière intensive qui n'ont actuellement pas de grandes fonctions écologiques.

Peu bâtie, cette zone industrielle est malgré tout peu favorable à la faune, alors que des biotopes intéressants autour de la zone témoignent du rôle important de liaison avec le Jura que joue la région pour les animaux.

La proposition du projet est de créer un lien fédérateur à l'intérieur du site et de le relier au paysage qui l'entoure, en reconstituant le manteau forestier local. Le but de la revitalisation est de rétablir la continuité du territoire en établissant un fond végétal continu. Ce fond végétal est diversifié et adapté aux différentes fonctions de l'espace. La qualité d'ensemble qui en résulte est la synthèse de différentes améliorations concernant la lisibilité du territoire, l'infiltration des eaux de pluie, le microclimat, l'entretien, enfin la faune et la flore.

Les surfaces ayant déjà un aspect naturel sont renforcées, et si possible, élargies. Pour les surfaces jardinées, il est envisagé d'utiliser principalement les espèces indigènes et d'appliquer un entretien extensif. Les surfaces agricoles sont diversifiées en introduisant des haies et des surfaces de compensation écologique. Quant aux parkings et autres surfaces en dur, il est envisagé de les couper par des bandes végétalisées en utilisant notamment les réserves de terrain et les surfaces résiduelles. Des réductions des places de parc sont possibles uniquement si elles correspondent aux souhaits du propriétaire ou de l'utilisateur. Enfin, les toitures végétalisées sont prévues dans les nouvelles constructions, en fonction des aspirations de l'investisseur. Il faut remarquer que ces mesures permettent une utilisation du territoire plus intensive et que la surface bâtie peut être augmentée à 48 ha contre les 35 ha de constructions existantes.

La démarche ne consiste pas à imposer un plan de gestion, mais elle doit se baser sur la coordination des différents acteurs afin de dégager un consensus sur l'évolution de la zone. Par les intentions décrites et sa globalité, le projet peut inspirer des démarches analogues dans de multiples zones de ce genre.

LE PROJET SOCIAL: CRÉATION D'ÎLOTS DE VERDURE, DE CHEMINEMENTS ET PLANTATIONS D'ARBRES AU SCHÖNBERG

Pour les auteurs du projet – Katia Covidin, Elena Hauser-Strozzi, Adrian Kramp et Michael Schweizer –, le quartier du Schönberg est un témoignage évident de la croissance extrêmement rapide de l'économie durant les années 1950 à 1970, même si on n'y trouve aucun témoin «physique» de l'ère industrielle. Ces grands ensembles, composés d'immeubles d'environ 10 étages, de parkings privés et de centres commerciaux, sont entourés par des zones de villas. Les espaces entre les bâtiments sont des zones dénudées, ne fournissant aucune protection et envie de s'arrêter. Les chemins pédestres, pas illuminés la nuit,

se faufilent entre les maisons, les garages et les parkings. Le projet consiste à transformer ces endroits en lieux aptes à encourager la vie et les rencontres en créant des îles de détente, Ces espaces, placés sur les surfaces de gazon actuellement inutilisées entre les bâtiments, seraient creusés dans le sol et délimités par des petits murs en bois et des arbres plantés par les jeunes. Chaque jeune pourrait se choisir son arbre afin de laisser une marque qui vit et qui dure dans un quartier qui connaît une grande fluctuation d'habitants. Le sol serait couvert de copeaux en bois.

Chaque île de verdure serait reliée par des chemins pédestres facilement praticables. Mais ces chemins ne se contenteraient pas de créer un réseau à l'intérieur du Schönberg, mais irradieraient dans la campagne environnante afin de créer des ponts entre ville et campagne et des occasions de découvrir la nature aux portes de chez soi.

L'élément vert est en fait le prétexte à une animation à long terme, à un développement durable de la communication.

LE PROJET HISTORIQUE: REVALORISATION DU PÉRIMÈTRE VOLTAIRE-ST-JEAN-ENCYCLOPÉDIE

Témoin de vagues d'urbanisation successives qui ont marqué Genève, le projet VUE H 2000 de l'Association pour la réhabilitation du cadre bâti (ARCABAT) veut maintenir le caractère composite du périmètre Voltaire-St-Jean-Encyclopédie tout en proposant des rénovations raisonnées sur les bâtiments artisanaux ou industriels et renforcer le réseau végétal que l'on y trouve.

Fort du constat que le quartier manque d'espaces verts accessibles, il entend consolider la substance des espaces verts existants et les relier par des espaces végétalisés afin de donner une cohérence à des plantations disparates. La faible densité du bâti et la répartition diffuse de la végétation permettent d'envisager la réalisation d'un espace fortement végétalisé tout en mettant en évidence le passé industriel en réinvestissant certains bâtiments. En effet, l'activité artisanale peut être maintenue dans les bâtiments industriels existants si on applique une politique de loyers modérés. En outre, le bâtiment de l'Association pour le Patrimoine Industriel (API) devrait faire l'objet d'une réhabilitation globale. Dans le parc, de grosses machines devraient jalonner les chemins qui mènent à ce bâtiment.

Il s'agit aussi d'établir des liens avec les quartiers voisins de St-Jean, des Délices et de St-Gervais, mais aussi de la gare de Cornavin, de la place Bel-Air et du quai du Seujet en rendant le périmètre perméable à la circulation des piétons et des vélos. Les nombreux murs, palissades et autres obstacles pourraient être remplacés, de cas en cas, par des espaces végétalisés.

Inspirés de l'histoire du lieu, qui s'exprime par sa diversité, les promoteurs reconnaissent eux-mêmes que la vocation du périmètre n'est

pas évidente. Les prémices d'une action de meilleure lecture de cet espace sont pourtant garantis puisque les collectivités publiques maîtrisent l'essentiel du foncier.

La réflexion doit encore être poursuivie. Il est difficile de concevoir un projet organisé qui a pour principe de maintenir l'esprit inclassable, composite, en marge, épargné d'un espace, comme le décrivent les auteurs.

LE PROJET MILITANT: PARCOURS URBAIN DANS LA VALLÉE DU FLON

A la base, des citoyens réunis au sein de l'Association pour la sauvegarde du vallon du Flon, se mobilisent contre le projet de construction d'une usine d'incinération des déchets ménagers, le projet Tridel sur les hauts de Lausanne. Afin de ne pas se contenter de faire de l'opposition, ils décident de formuler un projet, à l'état d'ébauche, qui mettrait en quelque sorte un terme définitif à l'usine projetée. L'idée est de valoriser la vallée du Flon en imaginant un parcours suivant le cours comblé du Flon, partant de Sauvabelin jusqu'à l'embouchure à Vidy. Ce parcours devrait permettre la lecture de la dimension naturelle des lieux et mettre en valeur la patrimoine bâti et paysager le long de ce tracé. L'élément de liaison est l'espace vert, avec l'eau comme complément, traité de manière ludique. L'eau, la végétation, mais aussi diverses activités liées à la détente, aux sports et loisirs ainsi qu'à la culture, seraient les éléments de support d'un cheminement permettant de relier le haut et le bas de la ville le long du tracé souterrain du Flon.

L'idée de créer une véritable colonne vertébrale dans Lausanne est intéressante et mériterait d'être développée et mieux étayée. Les propositions ne permettent malheureusement pas, dans l'état actuel du projet, d'imaginer comment serait donnée à lire la dimension naturelle de ce tracé et quels seraient les mises en valeur du patrimoine bâti.

Christine Leu

LES CAHIERS SUR INTERNET

Les usagers d'INTERNET peuvent désormais lire les cahiers de l'ASPAN-SO sur le réseau en commutant sur:

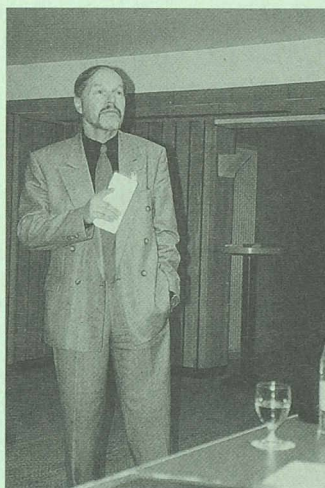
<http://ecolu-info.unige.ch/ASPAN>

L'essayer, c'est l'adopter!

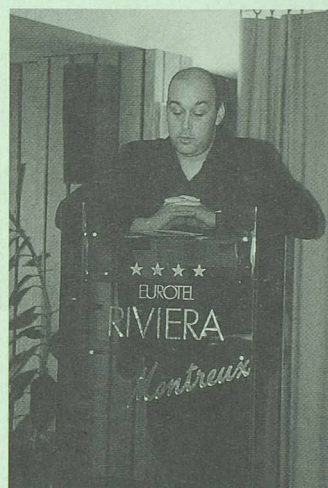
LA JOURNÉE DU 16 OCTOBRE À MONTREUX



1



2



3



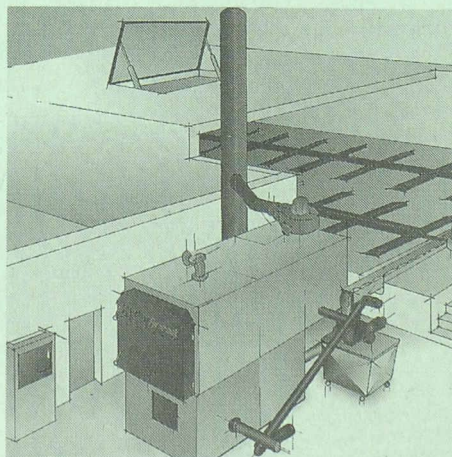
4

- 1 M^{me} Anne PETITPIERRE
«Le paysage comme support culturel»
- 2 M. Jimmy DELALOYE
«Requalifier l'usage du paysage»
- 3 M. Michael JAKOB
«Pour la non-idyllisation du paysage»
- 4 M. Giordano TIRONI
«Ni sur une plate-forme, ni sous une cloche de verre»
- 5 M. Enrico BÜRGI
«Développer la nature et le paysage dans toutes les activités humaines»

- 6 Une salle attentive
- 7 M. Jacques VICARI
«Des prix, des palmes, des espoirs»
- 8 M. Pierre HAINARD
«Maintenant qu'on a maîtrisé le territoire, la nature peut s'y mettre»
- 9 M^{me} Christine LEU
«Le projet concerté, le projet social, le projet historique et le projet militant»
- 10 M. Victor RUFFY
«Les prises de conscience et les effets d'entraînement»

**Chauffage
au bois:
performant
dans tous ses
composants.**

Pyrotronic Modular

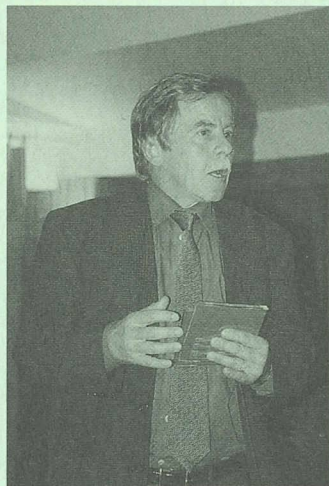


La solution économique et écologique:

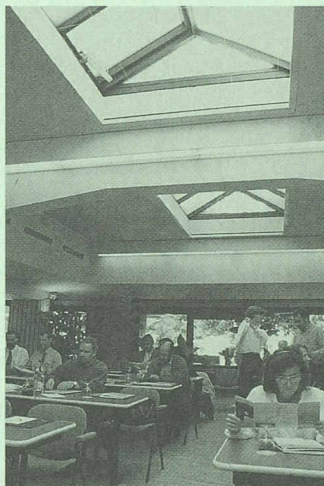
- Foyer avec dépoussiéreur des gaz de fumée intégré et décendrage automatique
- Système de commande et de surveillance avec affichage digital
- Technique de système de transport et d'extraction pour un fonctionnement parfait

SCHMID

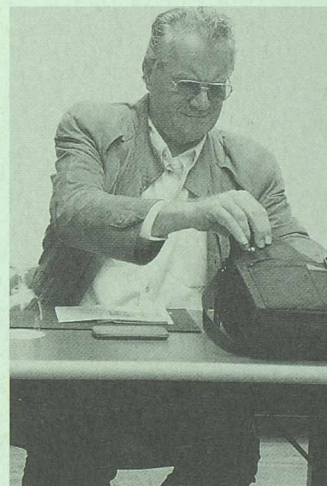
SCHMID SA • Chaudières à bois • 1510 Moudon
Tél. 021/ 905 35 55 • Fax 021/ 905 35 59



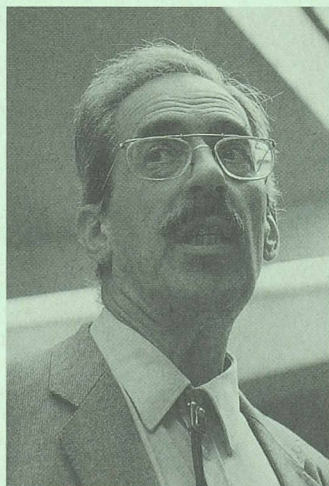
5



6



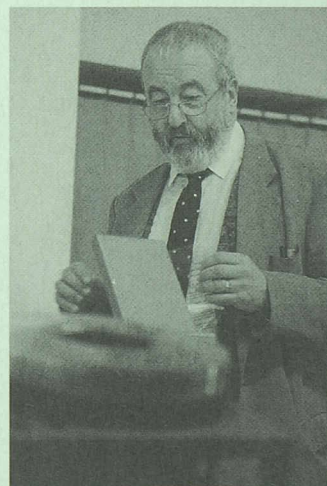
7



8



9



10

Reportage Michel Jaques

CI CONSTRUCTIONS INOXYDABLES SA

Tous travaux en acier inoxydable
Cuisines professionnelles - Appareil Industriel
Serrurerie Bâtiment - Prototypes

ZI. Pra de Plan 1618 Châtel-St-Denis Tél. 021-9488811 Fax 021-9487426
Succursale 1028 Preverenges Tél.021-8022454

**Voulez-vous éviter la
panne "sèche" ?**

www.servilec.com ou 022 / 785.23.03

imprimantes laser
couleur



instruments de
mesure

NOUVEAUX MODÈLES DE PARTICIPATION NOUVEAUX OUTILS DE L'INFORMATION

Dans le deuxième cahier de cette année, nous vous présentions une série d'articles consacrés à l'«aménagement, l'urbanisme et la participation». Hélas, pour des raisons de mise en page, le texte de M. Philippe Brun sur une proposition de nouveaux modèles de participation a été tronqué de sa conclusion. Nous nous devons de présenter ici son texte *in extenso*, dont acte ... faute avouée est à moitié pardonnée, pas vrai?

Le service public qui gère les rapports entre l'Etat et le citoyen, se trouve aujourd'hui soumis à des forces contradictoires: d'une part, l'inertie des institutions, du cadre légal, des lourdes organisations administratives; d'autre part l'évolution du contexte socio-économique, les nouvelles exigences des usagers, et la très forte influence des nouvelles technologies sur l'environnement du travail et les pratiques professionnelles.

Les services chargés de l'aménagement du territoire n'échappent pas aux contraintes de ce contexte en profondes mutations. Dans le tableau de la page VIII nous avons tenté d'identifier quelques tendances qui marquent les modifications de notre réalité socio-professionnelles. Nous nous limiterons ici à traiter les domaines qui font l'objet du présent cahier, soit l'information et la participation.

Dans le domaine de la *participation*, le cadre légal fixe généralement des procédures formelles définies par étapes successives: formalisation d'un projet – publication – consultation – décision. La population – usagers, propriétaires, association, etc. – est appelée à se prononcer sur un objet déjà élaboré et formalisé. Lorsque l'objet de la consultation montre une certaine complexité – ce qui est la plupart du temps le cas dans le domaine de l'aménagement du territoire – ce type de processus entraîne de nombreux blocages et mène parfois à l'impasse.

Face à des citoyens très sensibilisés aux problèmes de l'environnement et de l'aménagement de leur cadre de vie, il est indispensable de proposer d'autres modèles de participation.

L'*implication négociée* représente une démarche différente dans la mesure où elle engage un processus *interactif* entre les acteurs, ceci dès la phase d'élaboration du projet d'aménagement. Les *forums* – assemblées de citoyens informelles réalisées à Berlin, Bâle,

Zurich, Winterthur – représentent des tentatives intéressantes en rupture avec les procédures traditionnelles.

De tels processus exigent une plus grande *transparence* de la part des autorités politiques et des services publics. Ils nécessitent donc une *information complète et fiable* de la part des acteurs publics.

Les nouveaux *outils de l'information* répondent à ces exigences et offrent à tous les acteurs de l'aménagement un accès facilité à un nombre considérable de données.

Les *systèmes d'information du territoire* (ou système d'information géographique – SIG) permettent aujourd'hui de rechercher, de traiter et diffuser un ensemble de données structurées acquises et mises en commun par un grand nombre de partenaires publics ou privés. Ils constituent en même temps des mémoires du territoire et des outils de communication et d'aide à la décision.

Les *réseaux de communication* tel **INTERNET** modifient fondamentalement les conditions d'accès aux informations: les bases de données cadastrales, environnementales, statistiques, foncières, immobilières etc. peuvent être accessibles en temps réel. Les plateformes de communications interactives étendent les possibilités de dialogue avec les usagers.

Les consoles de consultation rapides permettent à n'importe quel citoyen la recherche aisée de données qui nécessitaient il n'y a encore pas longtemps des recherches et des démarches fastidieuses.

La mise en oeuvre de ces nouveaux outils met en présence de nombreux fournisseurs d'information publics et privés.

Elle facilite l'approche et la gestion de réalités complexes: elle permet de mettre en relation et de traiter simultanément un nombre considérable de paramètres provenant de sources différentes.

Elle exige la création de nouveaux partenariats et la mise en commun de domaines traditionnellement «réservés». Elle force au découloisement et modifie les pratiques, les métiers et les rapports entre administrations et citoyens.

**Assainissement et inspection
télévisée de toutes canalisations**

Place Saint-François 11, 1003 Lausanne,
tél. 021/342 50 34, fax 021/342 50 39

Aitv SA

La solution globale dans les flux canalisés

Réhabilitation
Robots pour accès difficiles
Inspection, détection par caméra
Numérisation des données pour le cadastre
Matériel de sécurité Bertec